

LA « BAGARRE DE NIMES ». JUIN 1790.

L'efficacité de l'organisation dont les patriotes sont en train de se doter, est mise à l'épreuve pour la première fois à Nîmes au cours du printemps 1790.

Nîmes est une ville populeuse, manufacturière et la plus protestante du Bas Languedoc. C'est celle où la réaction aristocratique est la plus rapide et la plus vive. Un long passé de guerre de religion dont le souvenir demeure vivace, un lourd présent d'inégalité civique qui maintient les protestants dans un ghetto politique, expliquent la très grande sensibilité politique et religieuse de Nîmes et des Cévennes.

Les protestants sont acquis à la Révolution qui leur apporte l'égalité des droits. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août proclame dans son article premier : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* » Cette déclaration a un tel retentissement que le village protestant de Marsillargues émet le vœu de faire du 26 août une fête locale. Un décret vient préciser, le 24 décembre 1789, l'éligibilité des protestants. Le cas des juifs demeure réservé.

La qualité de citoyen à part entière accordée aux

protestants heurte certains milieux catholiques que l'on pourrait qualifier d'intégristes. L'édit de 1787 qui accordait un état civil aux protestants avait déjà été vivement critiqué par le Haut Clergé et difficilement ratifié par le Parlement de Toulouse. L'égalité des droits qui leur est maintenant accordée est considérée comme une usurpation : un hérétique ne saurait être traité sur le même pied qu'un fidèle. En outre la bourgeoisie catholique craint de voir la bourgeoisie protestante jouer un rôle politique prépondérant dans la cité en raison de la supériorité dans le domaine économique. D'autre part, si les protestants sont des chefs d'entreprise, les ouvriers sont en majorité catholiques facilement mobilisables contre leurs patrons. Certaines mesures de l'Assemblée Nationale, telles la mise à la disposition de la Nation des biens du clergé, l'interdiction des vœux monastiques et des ordres religieux, exacerbent l'antagonisme entre les deux communautés.

Venons en aux faits. Le 20 avril 1790, François Froment, un procureur hostile à la Révolution qui depuis octobre 1789 avait formé à Nîmes, pour s'opposer aux compagnies protestantes de la légion, des compagnies entièrement composées de catholiques, nommés par dérision les « *cébets* » ou mangeurs d'oignons, invite ses partisans à se réunir dans l'église des Pénitents blancs. Ils rédigent une pétition à la municipalité pour réclamer la suppression du club des Amis de la Constitution. Trois mille signatures sont apposées au bas de la « *Délibération des citoyens catholiques de Nîmes* », qui demandent que la religion catholique soit déclarée « *religion d'Etat, qu'elle jouisse seule des honneurs du culte public* », que l'Assemblée nationale soit « *supplié d'employer toute son autorité pour faire rendre au roi le pouvoir exécutif dans toute son étendue.* » Des libelles sont répandus en ville dénonçant « *l'infâme Assemblée nationale* » qui « *vient de mettre le comble à ses forfaits* » en élisant à sa présidence le protestant Rabaud-Saint-Etienne. L'agitation

catholique se propage et la fermentation des esprits s'amplifie là où les deux confessions sont confrontées : Alès, Aigues-Mortes, Saint-Gilles, Sommières, Pont-saint-Espirit, Uzès. La loi martiale est proclamée, mais la garde nationale est divisée ; aussi l'on fait appel à la troupe. Le bruit court que les protestants massacrent les catholiques ; tout l'arrière pays est en effervescence, tandis que des renforts militaires sont mobilisés autour de Jalès.

Du 1^{er} au 4 mai des rixes sanglantes éclatent dans Nîmes, entre les *cébets*, travailleurs de terre catholiques, dont Froment avait peuplé ses compagnies, et des soldats du régiment de Guyenne, en garnison en ville et acquis à la Révolution. Les autorités réagissent sans vigueur et le maire, dénoncé par le club des Amis de la Constitution est sommé de venir rendre des comptes devant l'Assemblée. Des incidents quotidiens se poursuivent jusqu'au mois de juin.

Le dimanche 13, une fusillade¹¹¹ éclate au poste de l'évêché entre les dragons volontaires, protestants, et les *cébets* de Froment arborant des houppes rouges au chapeau en signe de ralliement. Malgré la présence de deux officiers municipaux, Ferrand de Missol et Pontier de Saint-Gervasy, qui tentent de ramener le calme, les deux camps reçoivent des renforts et en peu de temps la bataille devient générale, place de l'Evêché, place Belle-Croix et dans les rues avoisinantes. On se bat à coups de fusils, de sabres, de fourches et de pierres. Froment abandonné par 15 compagnies sur 18 se retire avec ses partisans dans une tour des remparts attenant à sa maison. De là il surveille l'espace compris entre la Grand Rue, les Casernes, la place des Carmes et les Calquières. En fin de journée, le régiment de Guyenne demeure enfermé dans les casernes : le feu semble apaisé.

Mais dans la nuit du 13 au 14, les coups de feu

¹¹¹ Cette fusillade est rapidement connue à Sommières où la Garde nationale décide de se porter au secours des patriotes de Nîmes que l'on dit « *en grand danger* ».

reprennent ; le drapeau rouge est placé sur l'Hôtel de Ville, des légionnaires commencent à s'assembler à l'Esplanade. Envoyées par des communes protestantes de la Gardonnenque, de la Vaunage, de Sommières, des gardes nationales les rejoignent aux cris de « *Vive la Nation, vive le Roi !* ». Plusieurs d'entre elles comprennent des catholiques, quelques-unes ont à leur tête, de gré ou de force, leur curé.

Le matin du 14, des étrangers¹¹² des environs, se réunissent sur l'Esplanade et tentent en vain de pénétrer chez les Ursulines¹¹³. De là, ils donnent l'assaut au couvent des Capucins¹¹⁴, défoncent la porte à coups de haches. Tous les religieux sont sauvagement massacrés à coups de sabres et de haches ; les assaillants se livrent alors à la destruction et au pillage. Le massacre s'arrête lorsque se présente un détachement de la Légion de Montpellier, avec une artillerie imposante. Vers une heure de l'après-midi, « *par un soleil qui donnait à plomb* » deux coups de feu tirés aux alentours, déclenchent deux jours de tuerie et de pillage dans les rues, les maisons, les couvents. Le 15, la tour de Froment, canonnée, s'écroule ; les défenseurs qui tentent de fuir sont pourchassés et massacrés. On relève 300 cadavres de catholiques et 90 de protestants. L'arrivée de la garde nationale peut enfin rétablir l'ordre. Cette *bagarre* survient dans des circonstances obscures mais non surprenantes ; conflit politique ou conflit religieux ?

Solidarité protestante et solidarité patriote ont pleinement joué, les patriotes demeurent maîtres de la situation. La municipalité catholique du baron de Marguerittes est compromise ; mise en accusation, elle s'efforce de minimiser la

¹¹² On appelait alors « *étrangers* » ceux qui n'habitaient pas la ville ou le village.

¹¹³ Le couvent se trouvait face aux arènes dans le bâtiment qui deviendra « *le Cheval Blanc* ».

¹¹⁴ Ce couvent était situé à l'emplacement de l'actuel Hôtel Atria et de l'église Sainte Perpétue.

portée des évènements : « *les malheurs domestiques de Nîmes avaient uniquement le caractère d'une querelle locale entre deux partis de la milice de cette ville* ». Elle n'en sera pas moins cassée par l'Assemblée nationale, le 26 février 1791.

Le comportement des *cébets* de Froment ne doit pas surprendre. Profondément catholiques, attachés à la monarchie, ces journaliers dont la condition précaire s'est aggravée depuis quelques mois, se sont montrés réceptifs aux mots d'ordre contre-révolutionnaires et prêts à combattre ceux qu'on leur désignait comme responsables de cette situation. L'entreprise contre-révolutionnaire des aristocrates n'aboutit qu'à des conflits localisés où communautés catholiques et protestantes s'affrontent. La « *bagarre de Nîmes* » est un phénomène spécifique.

A Sommières la tension est vive entre communautés catholique et protestante. Ce qui se passe à Nîmes est rapidement connu dans notre ville qui est un espace très sensible.

Dans le Registre des Délibérations du Conseil Municipal, nous retrouvons diverses relations se rapportant à ces évènements. Le lundi 16 juin, « *le Maire a dit : à l'annonce de la triste nouvelle de l'insurrection arrivée à Nîmes ce dimanche, le zèle et le patriotisme a porté le gros de la Légion de notre Garde nationale à partir pour cette malheureuse ville à l'effet de secourir les bons patriotes*¹¹⁵. ... *Vous l'avez vue de retour, hier au soir à dix heures, rangée en bataille sur la place de cette ville, et nous avons joui de la douce satisfaction d'entendre la lecture faite par le sieur Aubanel, fils aîné, lieutenant des Grenadiers de la Légion, d'un certificat de Messieurs les Commissaires chargés de toutes les opérations de l'armée rassemblée à Nîmes, qui*

¹¹⁵ On ignore par quel moyen de locomotion la Garde nationale s'est rendue à Nîmes : à pied ou sur des charrettes ?

atteste la prudence et le courage avec lequel la Légion s'est comportée ; qu'une pareille pièce, qui fera à jamais époque et honneur à la Légion de cette ville, mérite d'être conservée et consignée dans le registre de cette commune ».

Voici la transcription du dit certificat :

« Nous, Commissaires de l'Assemblée électorale, chargés de toutes les opérations relatives à l'armée actuellement rassemblée à Nîmes, au nombre de vingt mille hommes, certifions à tous les français patriotes, que la légion de Sommières qui a volé à notre secours, s'est conduite avec toute la prudence et le courage qu'inspirait la cause qu'elle venait défendre. Nîmes, ce 15 juin 1790. »

Le maire ajoute que *« certaines personnes tiennent publiquement des propos pas ménagés sur les gardes nationales qui furent à Nîmes donner le secours aux patriotes, que les dites personnes ne font aucune distinction des méchants et mal intentionnés d'avec nos braves légionnaires qui sont dénoncés pour poursuivre la punition que méritent les horreurs qu'ils ont commises. En conséquence il est fait défense à toutes personnes et principalement aux femmes, filles et enfants de se permettre aucun propos tendant à troubler l'ordre public à peine d'être déclarés perturbateurs du repos public et poursuivis et punis comme tels, suivant la rigueur des lois. »*

Voici en date du 17 juin 1790, le « verbal » de déclaration de Manse, avocat, capitaine en second de la compagnie « du Pont » de la Légion de Sommières devant le conseil communal, à qui il a remis l'argent et les objets énoncés.

« Nous, Jean Manse habitant du faux bourg du pont de la ville de Sommières, ayant été requis le quatorze de ce mois par MM. Deroux, maire, Puech, avocat et Poujol, officiers municipaux, d'escorter avec un détachement de volontaires composé de soldats de différentes compagnies de la Garde

nationale de cette ville, un convoi de pain qu'on envoyait à Nismes à un détachement de la dite Garde nationale qui était partie le matin, et d'y porter le drapeau de la Légion de Sommières, sommes partis sur les trois heures et demie.

Avons trouvé à Nages MM. Rebuffat, procureur de la commune et Griolet, officier municipal ; ils nous ont dit aller à Nismes. Le sieur Rebuffat étant monté à cheval est parti de Nages avec nous et au même instant, M. Beauquier, lieutenant de la compagnie de Narbonne¹¹⁶ de la même légion est venu se joindre à notre détachement.

A une certaine distance de Nages les soldats du détachement nous ont dit qu'il passait un homme qui portait des effets et de l'argent pris aux Capucins de Nismes et que, comme les Gardes nationales doivent donner des secours en citoyens et non en brigands, ils nous requièrent de le faire arrêter ; en conséquence nous leur avons ordonné cette arrestation. Cet homme, accompagné de deux ou trois autres, tenait d'une main un fusil avec la bayonnette au bout et de l'autre un mouchoir gris. Le mouchoir lui ayant été enlevé et remis au dit sieur Rebuffat, il y a trouvé un autre mouchoir dans lequel étaient pliés cent trente deux livres treize sols en dix neuf écus de six livres, six de trois livres, une pièce de six sols et le reste en monnaie ; un chandelier en laiton avec ses bobèches, trois bouts de cire d'environ un pan¹¹⁷ chaque et un petit entonnoir de fer blanc.

Cet homme a dit s'appeler Antoine Jean, qu'il était de Junas, qu'il avait eu cet argent et ces effets aux Capucins de Nismes, que c'était au pillage et qu'il l'avait bien gagné, nous ayant fait voir dans le moment que sa bayonnette était encore toute teintée de sang.

¹¹⁶ Compagnie de la « Porte Narbonne ». Il existait huit compagnies à Sommières, chacune de 64 hommes.

¹¹⁷ Environ 25 cm.

Il lui est indiqué que l'argent et les effets seraient remis à la municipalité de Sommières, observant que cet homme nous dit que parmi l'argent qui était dans le mouchoir, il y en avait quelque peu qu'il avait emporté en allant à Nismes.

De retour nous remettons entre les mains de la municipalité de Sommières l'argent et les effets ci-dessus avec le présent pour servir de valoir à qui il appartiendra.

A Sommières le quinze juin mil sept cent quatre-vingt dix.

Manse. »

Deux jours plus tôt le secrétaire avait inscrit dans le registre des délibérations :

« Le maire Barmy¹¹⁸ de Roux indique qu'il lui a été remis, vers une heure après minuit, par le sieur Billiard, lieutenant de la compagnie des Chasseurs de la légion de la ville dont un détachement avait été le jour d'hier avec les Gardes nationales des environs au secours des patriotes de la ville de Nismes exposés au plus grand danger par l'insurrection qu'il y eût dimanche treize sur les dix heures du soir, plusieurs vases sacrés consistants :

trois patènes dont deux sans altération et l'autre doublée (pliée)

un ciboire avec son couvercle dont le pied a été doublé le pied ou rond d'un ostensor ou d'un calice troué au milieu

un pendant d'oreille aigüe-marine

une petite sainte Vierge en laiton, quelques ... et autres petites monaye

dont il en fournit décharge au dit sieur Billiard qui lui a rapporté les avoir trouvé sur le nommé Villaret, peigneur de laine, résidant depuis quelques années en cette ville, un des soldats de la Légion qui était à Nismes, saisi et arrêté sur l'ordre de Rebuffat procureur de cette commune ; en même temps le dit

¹¹⁸ Barmy, abréviation de Barthélémy.

Villaret a été arrêté et conduit prisonnier dans les prisons du fort Royal de cette ville où il est détenu. Il donne connaissance de ce ci-dessus à l'assemblée.

Sur quoi, le Conseil général¹¹⁹, rempli d'indignation sur la conduite du dit Villaret, qui ne saurait qu'être sévèrement puni, considérant, d'après ce qu'il a appris que les vases sacrés ont été volés dans l'église des Révérends Pères Capucins de la ville de Nismes, le maire ajoute qu'un extrait du présent rapport sera envoyé au Procureur du Roy de la sénéchaussée de Nismes pour la suite qu'il devra lui donner, ainsi qu'à la communauté des révérends Pères Capucins de Nismes comme un hommage de notre sensibilité. »

En ville on commente, des groupes se croisent sur les quais, s'invectivent ; les femmes relèvent leurs tabliers où elles ont placé des galets de Vidourle pour servir de projectile si besoin est. Pourtant notables catholiques et protestants se sont intelligemment alliés pour contrôler la municipalité et maintenir un calme relatif en ville. Pourtant des bruits alarmistes infondés courent dans les villages voisins et même à Montpellier, mais aucun incident dramatique n'est à déplorer. La tolérance entre les deux religions reste fragile. Au mois de septembre 1791, la municipalité reçoit des plaintes de certains de ses administrés selon lesquels les propos antiprotestants « *se sont changés en des menaces formelles, puisqu'on dit publiquement qu'à tel jour et à telle heure, les maisons des protestants seront marquées ainsi que celles des catholiques qui les soutiennent et que les uns et les autres seront égorgés au même instant.* »

La contre révolution échouera à Sommières.

¹¹⁹ Conseil municipal.

